

## Procès verbal

Le lundi 16 décembre 2024 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 décembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Didier DORIAN.

**Secrétaire de la séance** : Patrick ALONSO

**Présents** : Didier DORIAN, Yves TRAVERSE, Patrick ALONSO, Claudette BOY, Dominique VALLOIS, Béatrice VERTUT

**Représentés** : Marie-Noëlle VESIN représentée par Didier DORIAN

**Absents et excusés** : Patrice BONDER

### **Ordre du jour** :

Décision Modificative n°1: Vote de crédits supplémentaires sur Budget Communal

Devenir de la Boulangerie de Montcabrier

Proposition de Numérisation des actes d'état civil

Questions diverses

### **Délibérations du conseil** :

#### **Décision modificative N°1 (N° DE\_056\_2024)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts au chapitre 64 du Budget communal 2024 ont été insuffisants. Il est donc indispensable de voter les crédits nécessaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

<b>DECISION MODIFICATIVE : BALANCE</b>							
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>				<b>Recettes de Fonctionnement</b>			
10/12/2024	6411	Pers. Titulaire	3500.00 €				
10/12/2024	615228	Ent. Autres Bâtiments	-3500.00 €				
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>0.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>0.00</b>
<b>Dépenses d'Investissement</b>				<b>Recettes d'Investissement</b>			
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>0.00</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>			<b>0.00</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents et représentés en dépenses de Fonctionnement les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.***

Fait et délibéré à MONTCABRIER, le 16/12/2024

Exécutoire le 17/12/2024 le Maire, Didier DORCIAC

Transmis en Préfecture le 17/12/2024

Affiché le 17/12/2024



Délibération : adoptée

**Avenir de la Boulangerie de Montcabrier (N° DE\_057\_2024)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le commerce Boulangerie - Multiple Rural de Montcabrier n'est désormais plus exploité depuis le 19/11/2024, mais que le bail actuel court jusqu'au 09/03/2025, date à laquelle il a été résilié par l'actuel commerçant locataire par courrier recommandé, joint en annexe de cette délibération. Il demande l'avis du Conseil quant à l'avenir de ce local commercial, muni d'un four à bois, d'un contrat de location de la Licence IV communale, et faisant office de Point Poste.

***Le Conseil, après en avoir débattu, délibère et décide à l'unanimité des membres présents et représentés de passer les annonces nécessaires dès qu'il sera possible pour louer à nouveau le local, pour l'installation d'une nouvelle boulangerie ou toute autre proposition de commerce avec Licence IV et Point Poste.***

Exécutoire le 17/12/2024 Le Maire, Didier DORCIAC

Transmis en Préfecture le 17/12/2024

Affiché le 17/12/2024



Délibération : adoptée

**Travaux sur le logement sis au 94 Place de la Bastide (N° DE\_060\_2024)**

Monsieur le Maire rapporte au Conseil la demande exprimée par le locataire de l'appartement sis au n° 94 Place de la Bastide 46700 Montcabrier, à savoir le remplacement de l'actuelle porte d'entrée par une porte vitrée pour gagner en luminosité dans le logement.

***Considérant la vétusté de la porte actuelle, et considérant la plus-value que peuvent apporter les travaux demandés, le Conseil après en avoir délibéré, se déclare à l'unanimité des membres présents et représentés favorable au changement de l'actuelle porte d'entrée et à son remplacement par une porte vitrée. Il demande au Maire de statuer sur les devis qu'il aura demandés pour ces travaux.***

Exécutoire le 17/12/2024 Le Maire, Didier DORIAN  
Transmis en Préfecture le 17/12/2024  
Affiché le 17/12/2024



Délibération : adoptée

**Numérisation des actes d'état civil (N° DE\_058\_2024)**

Monsieur le Maire soumet à l'avis du Conseil la proposition de numérisation des actes d'état civil faite par l'entreprise Numerize.Easy Maker, sous la forme d'un devis comprenant la numérisation dans les locaux de la Mairie de 2500 actes (estimation), le traitement des images et indexation des actes, la livraison et la garantie Numerize.

La dématérialisation des actes d'état civil, adaptée au logiciel-métier utilisé par la Mairie de Montcabrier permettrait une recherche et une délivrance plus rapide des actes, notamment des plus anciens (1891 pour la Mairie de Montcabrier), et une préservation des Registres papier en leur évitant la manipulation indispensable au principe même de la copie.

***Considérant le coût d'une telle prestation, le Conseil, après en avoir délibéré, se déclare favorable au projet de numérisation des actes d'état civil et demande au Maire de proposer une actualisation du devis Numerize datant de septembre 2024, ainsi que deux autres devis pour les mêmes prestations afin de pouvoir délibérer, en connaissance de cause, sur le prestataire qui sera retenu.***

Exécutoire le 17/12/2024 Le Maire, Didier DORIAN  
Transmis en Préfecture le 17/12/2024  
Affiché le 17/12/2024



Délibération : adoptée

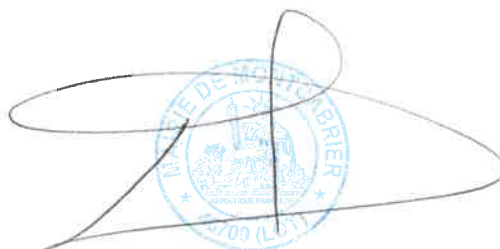
Loyer du logement T5 du Presbytère de Montcabrier (N° DE\_059\_2024)

Le Maire informe le Conseil de l'avancée des travaux de remise en état du logement T5, sis au n° 57 Rue du Presbytère 46700 Montcabrier, désormais vacant depuis juillet 2024. Il rappelle que le loyer dudit logement, en raison du contentieux avec le locataire précédent, avait dû être requalifié en "indemnité d'occupation sans droit ni titre" et n'avait pas pu suivre l'évolution de l'Indice des Loyers de l'INSEE depuis le début de la procédure d'expulsion.

Considérant que les travaux de remplacement des vitrages ont été effectués, considérant la remise à neuf des lieux actuellement en cours de réalisation, et considérant que le loyer de ce logement T5 est à ce jour de 577.90 € mensuels, Monsieur le Maire demande au Conseil de statuer sur le futur montant de loyer qui s'appliquera à la signature d'un nouveau bail de location.

***Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer à 600.00 € mensuels le loyer du logement T5 sis au n° 57 Rue du Presbytère et dit que ce montant s'appliquera à la signature d'un futur bail de location dudit logement.***

Exécutoire le 17/12/2024 Le Maire, Didier DORIAN  
Transmis en Préfecture le 17/12/2024  
Affiché le 17/12/2024



Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Didier DORIAN  
Président de séance

Patrick ALONSO  
Secrétaire de séance